



Quelles sont les procédures de contrôle d'alcoolémie ?

Par **Lestat67**, le **03/12/2012** à **10:15**

Bonjour,

J'aurai deux questions, si vous le permettez :

- 1 - la mesure de l'imprégnation alcoolique à l'aide de l'éthylomètre dans les locaux des forces de l'ordre doit elle-être obligatoirement effectuée en présence d'un OPJ ?
- 2 - sachant qu'une mesure de l'imprégnation alcoolique supérieure à 0,40 mg/l d'air expiré entraîne une mesure de dégrisement à l'issue de laquelle seulement le fautif pourra être auditionné, puisqu'il ne peut l'être avant le dégrisement, la justice considérant qu'il n'est pas en pleine possession de ses moyens ; cette mesure de dégrisement ne doit-elle pas être suivie d'une nouvelle mesure de l'imprégnation alcoolique, afin de déterminer si le fautif est désormais en possession de ses moyens, et préalable à son audition par un OPJ ?

Merci pour vos réponses.